



COMITÉ DES FORÊTS

Trente-sixième session

3-7 octobre 2022

Recommandations formulées par les Commissions régionales des forêts de la FAO concernant le programme de travail de l'Organisation dans le domaine des forêts

1. Le présent document contient un récapitulatif des recommandations émanant des commissions régionales de la FAO en ce qui concerne le programme de travail de l'Organisation dans le domaine des forêts, notamment:

- 1) la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP), à sa vingt-neuvième session;
- 2) la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), à sa trente-deuxième session;
- 3) la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord (CFAN), à sa trente et unième session;
- 4) la Commission européenne des forêts (CEF), à sa quarante et unième session;
- 5) la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO), à sa vingt-cinquième session.

2. La vingt-troisième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) est prévue du 22 au 25 août 2022 et les recommandations n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent document.

I. Recommandations formulées par la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, à sa vingt-neuvième session, concernant le programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts en lien avec l'ordre du jour de la session en cours¹

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectifs mondiaux relatifs aux forêts²</i>
La Commission a recommandé les mesures suivantes:	
1. soutenir le renforcement des capacités et assurer une assistance technique à l'appui des efforts menés au niveau national pour améliorer, repenser et mettre en œuvre les politiques et mesures visant à intensifier les activités liées à la restauration des forêts et des paysages (y compris l'agroforesterie) et à réduire la déforestation et la dégradation des forêts, notamment dans le cadre des interventions menées aux fins du redressement vert.	1, 2, 3
2. soutenir des chaînes de valeur forestières qui soient légales et durables et fassent participer comme il se doit les communautés locales, les petits exploitants, les femmes et les jeunes, en utilisant des technologies forestières et des outils numériques novateurs qui permettent d'améliorer la transparence, le suivi et la prise de décision;	2, 5
3. renforcer les capacités des gouvernements et des parties intéressées en ce qui concerne la gestion et l'utilisation durables de la biodiversité des forêts (y compris de la faune sauvage) ainsi que la prévention des zoonoses, dans le cadre de l'approche «Une seule santé»;	1, 3, 5
4. renforcer davantage les activités intersectorielles au moyen d'interventions visant à mettre fin à la déforestation et à la dégradation des terres ainsi qu'à promouvoir une gestion durable de l'agriculture et des forêts, de façon à favoriser la mise en place de systèmes agroalimentaires qui soient à la fois plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus viables;	1, 2, 5
5. continuer à apporter une aide en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologies et de mobilisation de ressources, afin d'assurer la continuité de la sécurité alimentaire et du développement rural, ainsi que le renforcement continu du rôle que joue la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans ce domaine (REDD+);	2, 4, 6
6. continuer d'améliorer la plateforme consacrée à l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) de manière à faciliter l'établissement de rapports simples et transparents sur les ressources forestières, leur gestion et leurs utilisations;	1-6
7. poursuivre les travaux visant à améliorer l'établissement de rapports sur les forêts primaires et présenter les premiers résultats de ces travaux à la vingt-sixième session du Comité des forêts;	1-6
8. achever l'enquête par télédétection menée dans le cadre de l'évaluation des ressources forestières mondiales, continuer de renforcer les capacités en matière de télédétection et de gestion de données et faciliter le transfert de technologies connexes;	1-6

¹ [Rapport de la vingt-neuvième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique \(APFC/2022/REP\)](#) (en anglais).

² <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/Global-Forest-Goals-booklet-Apr-2019.pdf>.

9.	communiquer le projet de rapport exploratoire sur l'examen de la gouvernance de la CFAP, pour observations;	6
10.	organiser une consultation informelle avec des représentants désignés des membres de la CFAP et d'autres parties prenantes afin d'examiner plus avant les options proposées et de les affiner, notamment les incidences budgétaires, et ce en vue de réformer la structure de gouvernance de la CFAP pour en améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacé;	6
11.	rendre compte des progrès réalisés dans le cadre de l'examen de la gouvernance de la CFAP, à sa prochaine session et à la prochaine session du Comité des forêts;	6
12.	promouvoir l'édition 2022 de La Situation des forêts du monde au sein du secteur forestier et en dehors;	6
13.	prendre une part active à la promotion de l'initiative <i>Déforestation: inverser la tendance</i> lancée par le Secrétaire général des Nations Unies et des activités connexes;	1, 6
14.	continuer à jouer un rôle actif en sa qualité d'organisme président du Partenariat de collaboration sur les forêts et, à ce titre, renforcer l'action de sensibilisation en faveur des forêts dans le cadre des initiatives et processus mondiaux pertinents;	1, 6

II. Recommandations formulées par la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à sa trente-deuxième session, concernant le programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts en lien avec l'ordre du jour de la session en cours³

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>
La Commission a demandé à la FAO de mettre en œuvre les mesures suivantes:	
1. évaluer les effets de la pandémie sur le secteur forestier aux niveaux mondial et national, à la demande des pays, en tenant compte des coûts financiers et en incluant des données relatives aux répercussions socioéconomiques sur les communautés tributaires des forêts;	2, 4, 5
2. soutenir la recherche de nouveaux marchés pour les produits forestiers ligneux et non ligneux, ainsi que la promotion par les pays de mesures d'incitation en faveur de la restauration; elle a également appelé le secteur privé à orienter les investissements vers la restauration;	1, 2
3. soutenir l'élaboration d'un programme global de restauration des terres dégradées qui comporte des modes de production communautaire alternatifs viables ainsi que des mécanismes novateurs, de manière à réduire la pression exercée sur les forêts et les ressources naturelles;	1, 2
4. promouvoir les synergies entre agriculture et forêts dans le cadre d'initiatives et de projets menés à l'échelle régionale, par l'intermédiaire des mesures de redressement mises en œuvre dans le contexte de la pandémie de covid-19;	1, 2, 5
5. promouvoir l'échange d'informations et de connaissances concernant les meilleures pratiques et les enseignements tirés, afin d'assurer un financement durable permettant de mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts et de soutenir les programmes de restauration ainsi que la préservation/conservation et l'utilisation durable des ressources forestières;	1, 4
6. aider les pays membres, à leur demande, à élaborer des projets ciblant les terres forestières, à investir dans des biens et services publics essentiels visant à faciliter la transition vers des systèmes agroalimentaires durables et leur interaction avec les forêts, à réduire le risque lié aux investissements et à utiliser les financements publics pour encourager les investissements privés;	4, 2
7. participer activement à tout débat ou négociation qui, au sein du système des Nations Unies, porte sur les solutions fondées sur la nature ou sur leur définition et appuyer l'intégration et la prise en compte du rôle de la gestion durable des forêts;	6
8. faciliter l'échange de connaissances et d'expériences visant à promouvoir les investissements du secteur privé dans les projets et initiatives liés au climat et à l'environnement;	1, 4, 6
9. renforcer le rôle et la participation des hommes, des femmes et des jeunes, des populations autochtones et des communautés locales dans les programmes et projets liés au climat et à l'environnement;	1, 2
10. renforcer davantage ses activités intersectorielles au moyen d'interventions visant à réduire la déforestation et à promouvoir une gestion durable de l'agriculture et des forêts, de façon à favoriser la mise en place de systèmes agroalimentaires qui soient à la fois plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus viables;	1, 2

³ [Rapport de la trente-deuxième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes \(FO:LACFC/2021/REP\)](#) (en anglais).

11.	envisager de mener des initiatives propres à chaque région pour mettre fin à la déforestation tout en rendant les systèmes agroalimentaires plus écologiques, et ce en tenant compte des dynamiques et des facteurs favorisant la déforestation dans chaque région;	1
12.	continuer à promouvoir l'approche territoriale et écosystémique (approche territoriale) au moyen de mécanismes et d'instruments tels que la planification territoriale et le zonage des forêts;	1, 3, 5
13.	poursuivre l'élaboration d'une vision intégrée à l'échelle de l'exploitation agricole, en tenant compte des activités menées dans les domaines des forêts, de l'agroforesterie, de l'agrosylvopastoralisme, de l'agriculture et de l'élevage, y compris de l'accès aux mesures d'incitation et aux mécanismes d'investissement destinés aux petits producteurs;	1, 2, 3
14.	continuer à aider les pays à obtenir des financements pour les initiatives de restauration et à établir des partenariats public/privé visant à faciliter l'investissement dans les processus de restauration ;	4
15.	fournir une assistance technique permettant de créer les conditions propices et de soutenir la restauration des écosystèmes dégradés;	1, 4
16.	poursuivre le développement et le partage de bonnes pratiques et donner des conseils pour soutenir les initiatives de restauration des forêts et des paysages et l'utilisation d'outils et de méthodes, afin d'aider les pays à intensifier leurs efforts et à assurer le suivi des progrès accomplis;	1, 6
17.	aider les partenaires nationaux en Amérique latine à obtenir des financements internationaux publics et privés pour des projets à moyen terme visant la restauration des forêts et des paysages, par le biais d'instruments financiers bilatéraux ou multilatéraux;	4
18.	faciliter la coordination entre les organisations du système des Nations Unies, en soutenant les pays dans les efforts que ceux-ci déploient en matière de restauration et en suivant les progrès réalisés dans le cadre de ces initiatives;	1, 6
19.	soutenir le Groupe régional d'experts sur les feux de forêt créé par l'Union européenne, en collaboration avec la FAO dans le cadre de ses capacités techniques, de ses projets et de son réseau de bureaux nationaux, en favorisant l'articulation des réseaux formels et informels existants, ce qui permettrait de créer des synergies et d'éviter le chevauchement des activités;	1, 6
20.	favoriser la coordination entre les différentes initiatives régionales de gestion des feux, y compris le groupe d'experts régionaux;	1, 6
21.	promouvoir la gestion et la prévention des feux en tant que partie intégrante des activités de restauration menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, afin d'éviter que les efforts consentis à cet égard ne se trouvent compromis par les feux de forêt;	1, 6
22.	renforcer son équipe technique afin que celle-ci puisse accompagner et consolider les capacités techniques et institutionnelles des pays en matière de gestion des feux;	1
23.	maintenir et consolider l'aide apportée aux pays en matière de surveillance des forêts aux niveaux national et mondial, notamment en renforçant les capacités des administrations forestières dans la mise en œuvre de leurs systèmes nationaux de surveillance des forêts et en intégrant les inventaires nationaux des forêts à l'initiative Main dans la main de la FAO;	5, 6
24.	achever l'enquête mondiale participative par télédétection menée aux fins de l'évaluation des ressources forestières mondiales et apporter un soutien aux pays en leur fournissant des outils et des méthodes leur permettant de produire de meilleures données sur la contribution des forêts aux objectifs de développement durable (ODD) et aux contributions déterminées au niveau national, conformément au Cadre de transparence renforcée de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC);	1-6

25.	continuer à soutenir la consolidation du réseau latino-américain d'experts nationaux des inventaires nationaux des forêts en tant que mécanisme de coopération Sud-Sud, et faciliter le partage des expériences, des technologies et des systèmes liés à la surveillance des forêts;	1-6
26.	poursuivre les travaux menés en vue d'améliorer l'établissement de rapports sur les caractéristiques des forêts, y compris des forêts primaires, et rendre compte des premiers résultats de ces travaux lors de la vingt-sixième session du Comité des forêts;	1-6
27.	faciliter la détermination des ressources nécessaires au renforcement des inventaires des forêts et de la surveillance des forêts au sein des pays;	4
28.	poursuivre les travaux menés en vue de mettre au point des outils libres, tels que Collect Earth et le Système d'accès, de traitement et d'analyse des données d'observation de la Terre (SEPAL), en assurer la disponibilité et former les pays à leur utilisation;	1-6
29.	harmoniser le calendrier des futures réunions de la CFALC avec celui des réunions de la Conférence régionale, afin que la Commission puisse contribuer en temps utile aux sessions de la Conférence régionale;	6
30.	inviter le Président de la CFALC à participer à la Conférence régionale pour l'Europe et à améliorer les activités intersessions, de manière à optimiser les interactions entre les membres de la Commission et de la Conférence régionale, y compris les délégations présentes à Rome, en vue de renforcer le dialogue intersectoriel sur les politiques et de veiller à ce que les questions importantes qui intéressent les forêts au niveau régional figurent parmi les thèmes des sessions des conférences régionales;	6
31.	réaliser un examen détaillé de la CFALC avec pour objectif de consolider ses fonctions et d'accroître sa pertinence, et communiquer les résultats de cet examen à la Commission à sa prochaine session;	6
32.	classer par ordre de priorité les sujets à aborder lors de la réunion, en fonction des questions présentant un intérêt commun;	6
33.	promouvoir l'édition 2022 de <i>La Situation des forêts du monde</i> , dans le secteur forestier et au-delà;	6
34.	participer activement à la promotion de l'initiative lancée par le Secrétaire général de l'ONU visant à inverser la tendance en matière de déforestation, et des activités connexes;	1, 6
35.	continuer à jouer un rôle actif en sa qualité d'organisme président du Partenariat de collaboration sur les forêts et, à ce titre, faire valoir l'action de sensibilisation en faveur des forêts dans le cadre des initiatives et processus mondiaux pertinents.	1, 6

III. Recommandations formulées par la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord, à sa trente et unième session, concernant le programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts en lien avec l'ordre du jour de la session en cours⁴

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Priorité (élevée, moyenne, faible, mise en retrait)</i>	<i>Type (nouveau, existant)</i>	<i>Niveau auquel les mesures doivent être prises (infrarégional/régional/mondial)</i>	<i>Objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>
La Commission a demandé à la FAO de:				
1. renforcer les capacités de gestion et d'extinction des feux de forêt dans les pays, en particulier la formation interrégionale au sein des différentes régions et entre celles-ci	élevée	existant	régional/mondial	1, 3
2. foresterie urbaine – en particulier la contribution des forêts urbaines à la résilience des communautés face au changement climatique	élevée	existant	régional/mondial	3, 5, 6
3. justice environnementale – comment les pays abordent-ils la planification et les services environnementaux à l'intention des communautés traditionnellement mal desservies ou vulnérables	élevée	nouveau	régional/mondial	2, 4, 5, 6
4. prévention de la déforestation due à l'agriculture – en particulier dialogue intersectoriel entre le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts	élevée	existant	mondial	1, 5, 6
5. poursuivre les travaux menés en vue d'aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de surveillance des forêts et de constitution d'inventaires des forêts, y compris en ce qui concerne	élevée	existant	régional/mondial	4

⁴ [Rapport de la trente et unième session de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord \(FO:NAFC/2021/REP\)](#) (en anglais).

l'établissement de rapports aux fins de l'évaluation des ressources forestières mondiales				
6. utilisation durable des produits forestiers	élevée	existant	régional/mondial	2, 3
7. restauration des forêts et boisement	élevée	existant	régional/mondial	1, 3

IV. Recommandations formulées par la Commission européenne des forêts, à sa quarante et unième session, concernant le programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts en lien avec l'ordre du jour de la session en cours⁵

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Priorité (élevée, moyenne, faible, mise en retrait)</i>	<i>Type (nouveau, existant)</i>	<i>Niveau auquel les mesures doivent être prises (infrarégional/ régional/mondial)</i>	<i>Objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>
La Commission a demandé à la FAO de:				
Progrès obtenus dans les processus d'évaluation des ressources forestières mondiales et régionales:				
1. a demandé à la FAO et à la Commission économique pour l'Europe (CEE) de continuer à collaborer avec Forest Europe aux fins de la collecte conjointe CEE/FAO/Forest Europe de données sur les forêts et leur gestion durable et de coordonner ces activités avec la transmission d'informations au niveau mondial, dans la mesure du possible.		existant	mondial et régional	Objectifs 1 et 6
Suite donnée aux décisions prises par les participants à la quarantième session de la Commission européenne des forêts (poursuite des activités de la FAO):				
2. poursuivre les activités en cours, notamment les activités portant sur les espèces forestières envahissantes, les feux de forêt et les définitions relatives à la dégradation des forêts, et tenir les membres informés des faits nouveaux pertinents.		existant	Régional	Objectif 1
Présentation des activités forestières menées par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (activités intéressant la FAO):				
3. renforcer la prise en compte des approches intégrées axées sur les paysages et l'utilisation des terres dans les activités opérationnelles relatives aux forêts au sein de la région, ainsi que dans les priorités régionales existantes et futures du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (REU), compte tenu des rôles multifonctionnels des forêts;		existant	Régional	Objectif 1
4. intégrer les questions liées à la pauvreté dans la conception et la formulation des projets, en particulier s'agissant des grands projets tels que ceux menés dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC), au moyen de diverses approches de la pauvreté (évaluation, profils, cartographie et mesures ciblées);		existant	Régional	Objectifs 1, 4 et 5

⁵ [Rapport de la quarante et unième session de la Commission européenne des forêts \(ECE/TIM/2021/2-FO:EFC/2021/2\).](#)

5.	continuer à soutenir la gestion des ressources naturelles, y compris dans les forêts, grâce à l'harmonisation et au renforcement des politiques nationales, du financement, des mesures incitatives, des taxes et des mesures et des cadres de gouvernance, notamment les réglementations, normes et activités de suivi relatives aux pratiques et interventions en matière de gestion des forêts, et contribuer au renforcement des capacités à cet égard;		existant	Régional	Objectifs 1 et 5
6.	continuer à aider les pays et d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé, à promouvoir des interventions coordonnées qui améliorent la production et la consommation durables des produits forestiers non ligneux (PFNL), y compris le renforcement des capacités de collecte et de diffusion des statistiques sur les PFNL;		existant	Régional	Objectifs 1 et 6
7.	continuer à soutenir le Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts et les activités de celui-ci, en particulier en organisant des formations thématiques sur les nouvelles espèces envahissantes, et collaborer avec les organisations concernées, notamment Forest Europe.		existant	Régional	Objectifs 1 et 6
Progrès obtenus par le Comité CFFSA/CEF/CFPO des questions forestières méditerranéennes «Silva Mediterranea» et la Commission européenne des forêts dans l'aménagement des bassins versants en montagne (activité intéressant la FAO):					
8.	encourager l'élaboration d'activités de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans la bioéconomie, en vue de faire face aux défis auxquels sont confrontées les forêts méditerranéennes dans un contexte de changements mondiaux.		existant	Régional	Objectifs 5 et 6
Échanges intersectoriels régionaux sur les questions forestières et agricoles (conférence-débat) (activités intéressant la FAO):					
9.	mettre davantage l'accent sur les priorités régionales, en particulier sur la gestion durable des ressources naturelles et la protection de la biodiversité face à l'évolution du climat;		existant	Régional	Objectifs 1 et 6
10.	continuer à traiter les questions intersectorielles au moyen d'initiatives et de politiques d'utilisation des terres visant à faire cesser et reculer la déforestation et la dégradation des terres, promouvoir les initiatives de remise en état et encourager une gestion durable de l'agriculture et des forêts de façon à favoriser la mise en place de systèmes agroalimentaires qui soient à la fois		existant	Régional	Objectifs 1, 3 et 6

plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus viables.				
Initiatives et processus mondiaux				
(activités intéressant la FAO):				
11. jouer un rôle actif dans la promotion de l'initiative <i>Déforestation: inverser la tendance</i> , lancée par le Secrétaire général des Nations Unies, et des activités connexes;		existant	Tous les niveaux	Objectifs 1 et 6
12. mener une réflexion sur les moyens qui permettraient de suivre les engagements pris lors de la vingt-sixième Conférence des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC);		existant	Tous les niveaux	Objectifs 1 et 6
13. continuer à jouer un rôle actif en sa qualité d'organisme président du Partenariat de collaboration sur les forêts et, à ce titre, renforcer l'action de sensibilisation en faveur des forêts dans le cadre des initiatives et processus mondiaux pertinents.		existant	Tous les niveaux	Objectifs 1 et 6

V. Recommandations formulées par la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient, à sa vingt-cinquième session, concernant le programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts, en lien avec l'ordre du jour de la session en cours⁶

Recommandations de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient, à sa vingt-cinquième session, concernant le programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts en lien avec l'ordre du jour de la session en cours			
<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Degré de priorité (priorité élevée, moyenne, faible, mise en retrait)</i>	<i>Type (nouveau, existant)</i>	<i>Objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>
La Commission a demandé à la FAO de mettre en œuvre les mesures suivantes:			
1. continuer à aider les membres à élaborer des projets de développement qui inscrivent les forêts et les parcours dans le système alimentaire au sens large, qui visent à préserver la biodiversité, à améliorer l'adaptation aux effets du changement climatique et à lutter contre la dégradation des terres et qui contribuent à la réalisation de plusieurs des ODD;	élevée	existant	1, 3, 4
2. renforcer les activités intersectorielles menées par la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient, en particulier en ce qui concerne les questions liées à la foresterie/aux parcours et aux systèmes agroalimentaires;	élevée	nouveau	1, 2, 5
3. envisager de procéder à un examen approfondi de la Commission dans le but d'en améliorer davantage la pertinence, l'efficacité et l'efficacité, y compris quant à l'attention portée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO;			6
4. renforcer ses activités d'évaluation et de suivi de la déforestation et de la dégradation des parcours, en tenant compte des dynamiques et des facteurs propres à la région qui favorisent ces phénomènes, dans le cadre du domaine prioritaire du Programme relatif à l'amélioration des conditions de vie, AV 5: Systèmes agroalimentaires résilients;	élevée	nouveau	1, 6
5. renforcer l'action visant à mettre un terme à la désertification, à la dégradation des terres et à la déforestation tout en rendant les systèmes agroalimentaires plus écologiques, en tenant compte des dynamiques et des facteurs propres à la région qui favorisent la dégradation des terres, dans le cadre du domaine prioritaire du Programme relatif à l'amélioration des conditions de vie, AV 5: Systèmes agroalimentaires résilients;	élevée	nouveau	1, 2

⁶ [Rapport de la vingt-cinquième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient](#) (en anglais).

6.	aider les membres à renforcer la coordination et la collaboration établies autour des activités relatives au changement climatique, aussi bien dans les pays qu'au niveau interrégional, avec les institutions et les organisations internationales compétentes et reconnues au niveau national et dans la région, respectivement;	élevée	nouveau	1, 6
7.	aider les membres à élaborer des projets de développement qui inscrivent les forêts et les parcours dans le système alimentaire au sens large, qui visent à préserver la biodiversité, à améliorer l'adaptation aux effets du changement climatique et à lutter contre la dégradation des terres et qui contribuent à la réalisation de plusieurs des ODD;	élevée	existant	4, 6
8.	appuyer la mise en œuvre des activités du Réseau régional sur les incendies de forêt et en milieu naturel (NENFIRE) et du Réseau du Proche-Orient sur la santé des forêts et les espèces envahissantes (NENFHIS), à la demande des membres, notamment en ce qui concerne l'examen et l'analyse, la réduction des risques d'incendies de forêt et la gestion communautaire de la prévention des incendies, ainsi que les mesures phytosanitaires dans le secteur forestier; et communiquer les informations relatives aux résultats obtenus dans le cadre de ces activités et initiatives aux fins de l'élaboration de programmes nationaux et régionaux;	élevée	existant	1, 6
9.	fournir une assistance technique aux membres visant à renforcer les capacités institutionnelles de lutte contre les facteurs biotiques et abiotiques qui pèsent sur la santé et la vitalité des forêts et des parcours, y compris les incendies, les organismes nuisibles et les maladies, en vue d'améliorer la résilience des forêts et des parcours dans le contexte du changement climatique;	élevée	existant	1, 4
10.	continuer à fournir une assistance technique aux membres en vue de renforcer les activités nationales de surveillance de l'état des forêts et d'évaluation des risques et de la vulnérabilité liés au climat, de façon à pouvoir analyser des scénarios futurs et concrétiser les objectifs en matière d'atténuation et d'adaptation, notamment en tirant parti des outils et plateformes de suivi innovants, tels que le logiciel Open Foris et le Cadre pour le suivi de la restauration des écosystèmes (FERM);	élevée	existant	1, 5, 6
11.	promouvoir l'édition 2022 de <i>La Situation des forêts du monde</i> , dans le secteur forestier et au-delà.	élevée	nouveau	1-6